



Saint-Ouen, le 21 juillet 2025

FORÊT RÉGIONALE DE SAINT EUTROPE

DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Un chantier est prévu dans les mois à venir en forêt régionale de Saint Eutrope, au plus tôt à partir du mois de septembre. Les travaux sont pilotés par l'Office National des Forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

Ils vont consister à prélever un certain nombre d'arbres pour améliorer les boisements tout en assurant leur renouvellement, sur le principe de la gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière ».

Ils vont se dérouler dans la partie de la forêt située sur les communes de Bondoufle et de Fleury-Mérogis, au nord de la plaine d'Escadieu et au sud du massif, le long de la Francilienne.

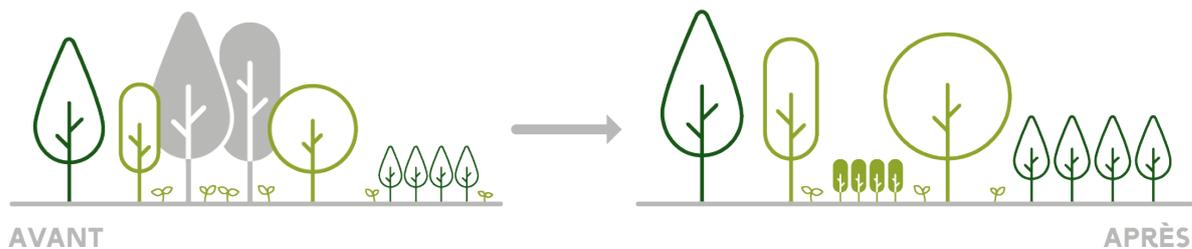
Améliorer et renouveler les boisements : gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

Ces coupes vont être réalisées selon le principe du « couvert continu » ou gestion en « futaie irrégulière », avec un prélèvement limité à quelques arbres par hectares.

Ce mode d'intervention - mis en œuvre par Île-de-France Nature en forêt régionale de Saint Eutrope, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales - est dénommé « sylviculture mélangée à couvert continu ». Il prend la forme d'une **futaie irrégulière**.

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles et à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**. Par conséquent les parcelles ne sont jamais mises à « nues » et il n'y a pas de coupe à blanc. Au contraire, l'objectif recherché est de pérenniser un boisement comportant à la fois des jeunes tiges issues de rejets ou de semis naturel, des arbres adultes et de vieux arbres.

Dans cette perspective des coupes d'amélioration sont nécessaires pour maintenir une diversité des essences, offrir de bonnes conditions au sol (espace et lumière) et garantir ainsi le développement des arbres d'avenir. Une attention est aussi portée au maintien des arbres remarquables ou qui hébergent de nombreux animaux (ex : arbres creux).



L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuie l'Office National des Forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est d'assurer pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la forêt régionale de Saint Eutrope, il est planifié de **2015 à 2036**.

Réalisation des travaux

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'Office.

Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

Calendrier des travaux

La date des travaux n'est pas fixée. La durée des travaux est liée au nombre d'arbres à prélever, aux conditions météorologiques, mais aussi aux contraintes logistiques et techniques des différents exploitants : ils sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée tout au long de l'année.

S'ils se poursuivent en 2026, ils seront suspendus entre le 1^{er} mars et le 30 juillet, pour ne pas gêner la nidification.

Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public pour rappeler les règles de sécurité.



**Pour des raisons de sécurité,
il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux
et de grimper sur les tas de bois.**

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS